

Conseils gratuits et FAQ

Où est-ce que je trouve les informations?

Site Internet de l'OFAC, espace professionnel -> "Aéronefs" (www.bazl.admin.ch/experten)

Toute information utile se trouve dans l'ONAE et les Communications Techniques de l'OFAC.

- Consignes de Navigabilité (CN, AD)
- Communications Techniques (CT)
- Compte rendu d'événements

Quelle partie de la législation est importante pour moi?

Ordonnance sur la Navigabilité (ONAE) RS 748.215.1

Information de base sur les aéronefs-amateurs

CT 02.001-20 Catégories de navigabilité

CT 02.001-60 Directive concernant les aéronefs-amateurs

Attestation des travaux

ONAE	RS748.215.1	Art. 19	Dossier Technique
ONAE	RS748.215.1	Art.20	Carnet de Route
ONAE	RS748.215.1	Art.34	Cas particuliers
ONAE	RS748.215.1	Art.37	Certificat de remise en service
ONAE	RS748.215.1	Art.38	Rapports de travail

CT 02.010-30 Rapports de travail

CT 02.010-40 Attestation des travaux d'entretien

CT 02.010-50 Tenue du Dossier Technique

CT 02.020-00 Classification des travaux d'entretien sur les aéronefs

CT 02.020-31 Tolérances applicables aux échéances des travaux d'entretien

Seule attestation correcte selon CT chiffre 4.4 (Exemple)

Date	Heures de Service	Texte
19.04.2010	2260.38	Dépose et pose de la roue droite, changement de pneu, service roulements effectué selon manuel YXX (rév. 31.12.00). Remise en service de l'aéronef autorisée conformément à l'art.34/3 ONAE : <i>P. Ponsse Autorisation n° E-308794</i>

Système:

Quand et à combien d'heures je faisais quoi en utilisant quels documents et avec quelle autorisation?

Documents de bord d'un aéronef

ONAE Art.22 Documents de bord

Consignes de Navigabilité (CN, AD)

ONAE Art.26 Consignes de Navigabilité

Obligation d'annoncer les défaillances

ONAE Art.29 Obligation d'annoncer les défaillances techniques

65.020-20 L'annonce des perturbations techniques, défauts et incidents